

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**14 JUIN 2007**

À une séance spéciale du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, jeudi le 14 juin 2007. Sont présents Madame et messieurs les conseillers : Maurice Chamberland, Ginette Boily, Rémy Belley, Raynald Godin, Gilles Gaudreault et Cajetan Guay sous la présidence de son honneur le maire monsieur Bernard Maltais.

**1. CONSTATATION DU QUORUM.**

Le maire, monsieur Bernard Maltais, constate le quorum à 19h et déclare la séance spéciale ouverte.

**2007-06-26**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Sur proposition de monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de madame Ginette Boily et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation.
3. Abroger la résolution # 2007-06-23.
4. Résolution pour l'équité concernant les subventions pour les travaux de normalisation des installations de production de l'eau potable
5. Offre reçue de CIMA pour une proposition de travail sur les étangs de la municipalité voisine.
6. Soumission reçue pour la vente du camion incendie Chevrolet 1974.
7. Période de questions.
8. Levée de la séance spéciale.

**2007-06-27**

**3. ABRROGER LA RÉOLUTION # 2007-06-23**

**ATTENDU** l'annonce de la Ministre des Affaires municipales et des Régions pour l'aide aux municipalités de 2 000 habitants et moins pour les travaux de normalisations des installations de production de l'eau potable;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a obtenu 50% de subvention via le programme PICQ;

**ATTENDU** qu'il ne convient pas dans l'immédiat de procéder à la tenue du registre des personnes habiles à voter sur le règlement # 257;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Maurice Chamberland, appuyé par monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution # 2007-06-23 relative à la date du registre des personnes habiles à voter sur le règlement # 257.

**2007-06-28**

**4. NORMALISATION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC :  
DEMANDE DE MAJORATION DE L'AIDE FINANCIÈRE.**

**CONSIDÉRANT** que les installations actuelles du système d'alimentation en eau de la Municipalité ne rencontrent pas les exigences du nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a l'obligation de se conformer à la nouvelle réglementation avant le 28 juin 2008;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a signé un protocole d'entente avec le Ministère des Affaires Municipales dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000» et a obtenu une partie du financement nécessaire pour normaliser ses infrastructures d'aqueduc;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité, lors de la demande d'augmentation de l'enveloppe budgétaire, en a profité pour demander une majoration du pourcentage d'aide financière auprès du ministère des affaires municipales afin de diminuer la charge de ses contribuables;

**CONSIDÉRANT** que le Ministère des Affaires Municipales a refusé la demande de la Municipalité concernant l'augmentation du financement;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a signée un protocole d'entente avec le Ministère des Transports du Québec afin d'obtenir un financement supplémentaire pour la construction des infrastructures d'aqueduc du secteur de la Côte du Lac à proximité de la Route 138 réglant ainsi une problématique de contamination de puits;

**CONSIDÉRANT** que la Ministre des Affaires Municipales a annoncé le 7 juin 2007, la modulation d'un taux majoré d'aide aux petites municipalités de moins de 2000 habitants pouvant atteindre 95%;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité est retournée en appel d'offres au mois de mai 2007;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a obtenu le certificat d'autorisation délivré par le Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs pour la réalisation des travaux;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité est en processus de majoration de son règlement d'emprunt;

**CONSIDÉRANT** que le projet actuel donne une augmentation de 400,00 \$ du compte de taxes des contribuables représentant une majoration de 27 % annuellement;

**CONSIDÉRANT** la charge fiscale énorme pour ces contribuables (aqueduc, égouts, voirie, etc.);

**CONSIDÉRANT** que le taux de chômage est plus élevé dans cette Municipalité que le taux de chômage de Charlevoix;

**CONSIDÉRANT** que les gains moyens des personnes ayant un emploi à temps plein résidants dans cette Municipalité sont inférieurs à ceux de l'ensemble du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Ginette Boily, appuyé par monsieur Raynald Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité demande au Ministère des Affaires municipales et des Régions une rencontre au cabinet du Ministre afin de trouver une solution à l'inéquité provoqué par l'annonce de la Ministre face à la réalisation de son projet de mise aux normes et mandate Roche Ltée à assister la Municipalité dans ses démarches.

**2007-06-29**

**5. OFFRE REÇUE DE CIMA POUR LE TRAVAIL À EFFECTUER SUR LES ÉTANGS DE LA MUNICIPALITÉ VOISINE.**

Sur proposition de monsieur Rémy Belley, appuyé de monsieur Cajetan Guay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de travail de CIMA relative aux travaux à effectuer sur les étangs de la municipalité voisine (Notre-Dame-des-Monts) et ce, pour un montant de 5 250\$ plus les taxes applicables.

**2007-06-30**

**6. SOUMISSION REÇUE POUR LA VENTE DU CAMION INCENDIE CHEVROLET 1974.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a demandé des soumissions pour la vente du camion incendie Chevrolet 1974 le 6 juin 2007;

**ATTENDU QUE** la soumission reçue est la suivante :

- Monsieur Rosaire Belley au montant de 500\$.

**ATTENDU QUE** la soumission a été reçue dans les délais fixés;

**ATTENDU QUE** la soumission a été ouverte publiquement et que le nom du soumissionnaire ainsi que le montant de la soumission ont été déclarés à haute voix lors de l'ouverture de celle-ci le 13 juin 2007 à 16h05;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Raynald Godin, appuyé par monsieur Maurice Chamberland et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission reçue de monsieur Rosaire Belley au montant de 500\$ pour la vente du camion incendie Chevrolet 1974. La vente est aux conditions suivantes :

- Le camion est vendu tel que vu,
- Le paiement s'effectuera en argent lors de la prise de possession du camion.
- Le camion devra être ramassé au plus tard lundi le 18 juin 2007.

**QUE** madame Suzanne Gaudreault, directrice générale et secrétaire-trésorière, est mandatée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, tous les documents relatifs à cette vente.

**2007-06-31**

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE.**

Sur proposition de madame Ginette Boily, appuyé de monsieur Gilles Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance spéciale est levée à 19h25.

**MAIRE**

**DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**